

COMMUNE : 060 CARNAC-ROUFFIAC

ARRONDISSEMENT : 46 CAHORS

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LUZECH



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2015 (1)	Taux d'imposition communaux de 2015 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2016 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
321 895	15,47	>>>	334 300	51 716
176 177	20,21	>>>	179 100	36 196
11 032	163,50	>>>	11 100	18 149
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (4)				106 061
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				>>>
Total :				106 061

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016 (5)

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6) - 5 132 - Total allocations compensatrices

Produit de la CVAE (9) - - - TASCUM (10) - - - DCRTP (11)

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) = + =

Prélèvement pour le FSRIF (11) - - - Prélèvement GIR (11) - - -

Produit attendu de la majoration (4b) TH des résidences secondaires

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3) (6)	Taux de référence 2016 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12) (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 (5) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
15,47	15,47	15,47	334 300	51 716
20,21	20,21	20,21	179 100	36 196
163,50	163,50	163,50	11 100	18 149
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Produit attendu (7) = 106 061		Produit fiscal attendu 106 061		

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A CAHORS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

CHRISTIANE MARECHAL

le 11 MARS 2016

Le préfet,

le



A CARNAC - ROUFFIAC

Le maire,

Alvintan

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DE TAUX

AR PREFECTURE

046-214600603-20160407-201608-DE  
Reçu le 08/04/2016



COMMUNE : 060 CARNAC-ROUFFIAC

ARRONDISSEMENT : 46 CAHORS

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LUZECH



N° 1259 COM (2)

TAUX  
FDL  
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

- Taxe d'habitation :**  
**Taxe foncière (bâti) :**  
 a. Personnes de condition modeste  
 b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV  
 c. Exonération de longue durée (logements sociaux)  
**Taxe foncière (non bâti) :**  
**Taxe professionnelle / CFE :**  
 a. Dotation unique spécifique (TP)  
 b. Réduction des bases des créations d'établissements  
 c. Exonération en zones d'aménagement du territoire  
 d. Abattement de 25% en Corse  
**Dotation pour perte de THLY :**

2 602	
221	
0	
0	
2 299	
10	
0	
0	

2. BASES NON TAXEES 14

- Bases exonérées par le conseil municipal**  
 Taxe foncière (bâti)  
 Taxe foncière (non bâti)  
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)  
**Bases exonérées par la loi dans certaines zones**  
 Taxe foncière (bâti)  
 Taxe foncière (non bâti)  
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)  
**Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles**  
**3. CVAE 15**  
 a. CVAE : part nette versée par les entreprises  
 b. CVAE : part dégréevée  
 c. CVAE : part relative aux exonérations compensées  
 d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR 8

- Éoliennes & hydroliennes  
 Centrales électriques  
 Centrales photovoltaïques  
 Centrales hydrauliques  
 Transformateurs  
 Stations radioélectriques  
 Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2015, au niveau national 13	Taux moyens communaux de 2015, au niveau départemental 14	Taux plafonds 2016 15	Taux 2015 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2016 (col.15 – col.16) 17
Taxe d'habitation.....	24,19	18,20	60,48	8,42000	52,06
Taxe foncière (bâti).....	20,52	21,70	54,25	0,56900	53,68
Taxe foncière (non bâti).	49,15	148,26	370,65	10,80000	359,85
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2015 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique  
**28,73**

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée  
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

